



**ACCORD DE METHODE**  
**SUR L'EGALITE PROFESSIONNELLE HOMMES/FEMMES**  
**AU SEIN DE FRANCE 3**

En préambule, la direction et les organisations syndicales de France 3 réaffirment leur objectif de traiter de manière concrète la question de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au sein de la société.

Plus globalement, cet objectif s'inscrit dans une réflexion générale volontariste de lutte contre les risques d'exclusion, qui pourront, tout autant, faire l'objet d'accords spécifiques et France 3 réitère sa volonté en tant qu'entreprise du secteur public d'être exemplaire en ce domaine.

Le présent accord de méthode a donc pour objet de définir les voies et moyens qui doivent permettre la signature d'un accord sur l'égalité professionnelle H/F au sein de France 3 au premier semestre 2005, en décrivant les étapes de son élaboration, les résultats attendus et le calendrier qui y correspond.

Les parties conviennent ainsi de retenir 5 phases qui seront menées parallèlement et/ou successivement dans le temps et qui sont les suivantes :

**Phase 1 :**

**a) Données comparatives :**

- Une première fiche de synthèse d'accords signés dans ce domaine par 6 entreprises différentes sera remise en novembre 2004.
- Un second document complètera ces données d'ici à fin 2004.

**b) Données quantitatives :**

Un premier document sera transmis en Novembre 2004 représentant par nuages de points les rémunérations brutes moyennes, du personnel PTA relevant des qualifications B7 à B25 et plus, et pour le personnel journalistes, en distinguant les filières JRI, rédacteurs et encadrement, par tranche d'ancienneté et par tranche d'âge, avec comme référence l'année 2003.

De novembre 2004 à fin janvier 2005 des études complémentaires seront menées en distinguant les hommes et les femmes. A titre d'exemple, elles concerneront : les recrutements (taux d'embauche suite aux commissions paritaires ou à la transformation de CDD en CDI à rapporter au nombre de candidatures reçues sur les années 2003/2004), les rémunérations (évolution du salaire moyen, ancienneté, âge, qualifications et fonctions), les G&T (évolution et répartition des mesures individuelles sur les trois dernières années) et la gestion des carrières (durée dans la qualification, fonction exercée), taux d'avancement, de promotion ou d'accession à des fonctions d'encadrement sur les années 2002 et 2003.

Handwritten signatures and initials: a.v., SF, and others.

**Mesure immédiate :**

Dès à présent, la direction s'engage à apporter une attention toute particulière à une répartition équilibrée des mesures individuelles salariales au titre de 2004 entre les hommes et les femmes en tenant compte des effectifs concernés.  
A cette fin, un état des lieux reprenant les G & T des années 2002, 2003 et les prévisions 2004 sera fourni lors des réunions préparatoires régionales.

Fait à Paris, le 7 DEC 2004

Pour le/la

Pour la direction :

CFDT Radio Télé

*[Signature]*

I. CHUSTONIE

*[Signature]*

SNJ/CGT

*[Signature]* J.F. TICALDI

SNRT/CGT

*[Signature]* Marc CHALIVE LOT

SNFORT

*[Signature]* D. BARRES

SJA/FO

*[Signature]* S.S. CREACUS

SNPCA/CGC

*[Signature]* Ghislain VARET

SPC/CGC

USNA/CFTC

*[Signature]* Selim FARÈS Jay

SNJ

*[Signature]* Petit